

# BADECO S.A.

## Pièce à main 288 N

**A n'utiliser que sur le coffret électronique et moteur de BADECO (incompatibilités).**

### Introduction et retrait des outils.

Utiliser une tige dont le  $\varnothing$  correspond exactement au  $\varnothing$  de la pince. Elle doit être bien propre et régulière sur toute la longueur. Sinon risque de détérioration de votre pièce à main.

Arrêter le moteur. Tenir le manche d'une main et de l'autre tourner la douille à gauche. Pousser la douille en avant et la bloquer en la tournant vers la droite (sens des aiguilles d'une montre, en regardant de l'arrière vers l'avant). L'écrou est alors accessible pour être desserré. Après introduction de la tige, serrer l'écrou avec les doigts et le bloquer avec une clé de 6 mm.

L'écrou revient à sa place en tournant la douille vers la gauche. La pièce à main se verrouille alors automatiquement.

### Important :

Ne pas laisser tourner à vide. Des vitesses basses prolongent la durée de vie de votre matériel. Le port de lunettes est recommandé pour travailler.

### Entretien et lubrification.

Vous possédez un outil de précision dont la durée de vie sera prolongée par votre attention. Sortir l'écrou et la pince. Les plonger dans du pétrole ou de la benzine de nettoyage (toxique et inflammable !). Les égoutter et les essuyer avec un chiffon propre. Ne pas utiliser de dissolvant ! Les huiler régulièrement avec de l'huile fine de 1ère qualité ainsi que le filet et l'intérieur de l'axe (si possible avec un petit écouvillon). Remonter la pince et l'écrou.

### Réparation.

Ne pas démonter ! Afin de garantir un bon fonctionnement et une puissance optimum réparation chez BADECO à Genève uniquement.

### Garantie.

Dans un délai de 2 ans (contre remise de la facture) les réparations devenues nécessaires du fait d'un défaut de fabrication ou de matière seront effectuées gratuitement par BADECO à Genève. Une mauvaise utilisation ou non observation des instructions ne pourra bénéficier de la garantie.

Nous n'assumons aucune responsabilité. For de juridiction Genève. Selon Code des Obligations. Sous réserve de modifications

**Important :**  
**Nettoyer et huiler souvent.**  
**(chaque jour si utilisation intensive)**

